

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 10 DÉCEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Brownsburg-Chatham tenue le mardi 10 décembre 2024, à 19 h, à la salle du centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, lieu autorisé par la résolution numéro 19-12-336.

Sont présents :

Monsieur Kévin Maurice	Maire
Monsieur Pierre Baril	Siège # 1
Monsieur André Junior Florestal	Siège # 2
Monsieur Louis Quevillon	Siège # 3
Madame Martine Renaud	Siège # 4
Madame Marilou Laurin	Siège # 5
Monsieur Stephen Rowland	Siège # 6

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence de Monsieur Kévin Maurice, maire.

Sont également présents :

Monsieur Jean-François Brunet, directeur général;
Monsieur Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique;
Madame Marie-Christine Vézeau, trésorière et directrice du Service des finances.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le conseil municipal, conformément aux articles 323, 325 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, constate et il est établi que l'avis de convocation de la séance extraordinaire a été notifié à tous les membres du conseil municipal.

La séance est ouverte à 19 h par le maire, monsieur Kévin Maurice.

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2025 et le programme triennal des dépenses en immobilisations 2025-2026-2027
4. Adoption du budget de l'année financière 2025 de la Ville de Brownsburg-Chatham
5. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations 2025-2026-2027

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

6. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2025 et le programme triennal des dépenses en immobilisations 2025-2026-2027

7. Levée de la séance extraordinaire

2.

24-12-393 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

3.

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT
SUR LE BUDGET 2025 ET LE PROGRAMME TRIENNAL
DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027**

Aucun citoyen ne pose de question.

4.

**24-12-394 ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE
2025 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244.29 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute municipalité locale peut fixer, pour un exercice financier, plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation, lesquelles catégories sont définies à l'article 244.30;

CONSIDÉRANT QUE l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet au conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 569.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal peut, par règlement, créer des réserves financières au profit de l'ensemble du territoire de la Ville à des fins déterminées pour le financement de dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en collaboration avec les directeurs de services, a préparé un budget qui a fait l'objet d'étude par un comité comprenant tous les membres du conseil municipal.

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte les prévisions budgétaires de l'année financière 2025 comprenant des revenus et des charges de l'ordre de 19 463 000 \$ tel que déposées et présentées par la trésorière et directrice du service des finances de la Ville de Brownsburg-Chatham, à savoir :

Revenus	Montant (\$)
Fonctionnement	
Taxes	13 452 800 \$
Compensations tenant lieu de taxes	61 100 \$
Transferts	1 292 700 \$
Services rendus	438 700 \$
Imposition des droits	814 900 \$
Camping et Marina	1 880 000 \$
Amendes et pénalités	85 200 \$
Intérêts	270 500 \$
Autres revenus	271 700 \$
	<u>18 567 600 \$</u>
Investissement	
Transferts	4 749 167 \$
Autres revenus – Contributions des promoteurs	104 919 \$
	<u>4 854 086 \$</u>
Total des revenus	23 421 686 \$
Charges	
Administration générale	2 668 000 \$
Sécurité publique	3 739 400 \$
Transport	4 970 300 \$
Hygiène du milieu	2 403 600 \$
Santé et bien-être	31 300 \$
Aménagement, urbanisme et développement économique	770 200 \$
Loisirs et cultures	2 458 700 \$
Camping et Marina	1 673 000 \$
Frais de financement	1 016 900 \$
Total des charges	<u>19 731 400 \$</u>
Excédent (déficit) de l'exercice	3 690 286 \$
Moins : revenus d'investissement	<u>(4 854 086) \$</u>
Excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales	(1 163 800) \$
Conciliation à des fins fiscales	
Amortissement	2 315 900 \$
Financement	
Remboursement de la dette à long terme	(1 505 800) \$

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

Affectations

Activités d'investissement	(175 300) \$
Excédent de fonctionnement affecté	793 200 \$
Réserves financières et fonds réservés	(264 200) \$
	<hr/>
	353 700 \$
	<hr/>
Total conciliation à des fins fiscales	1 163 800 \$

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	- \$
	<hr/>

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

24-12-395 5. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES
DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit adopter, à chaque année, un programme triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT l'avis public donné par le greffier et directeur du Service juridique de la Ville aux fins des présentes, en date du 29 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce programme de dépenses en immobilisations est établi indépendamment des autorisations d'emprunt et ne dispense pas de l'obligation de décréter ces dépenses en capital par règlement d'emprunt ou autrement et de pourvoir à leur financement, le tout conformément à la *Loi*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du Programme triennal des dépenses en immobilisations 2025-2026-2027.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2025-2026-2027, tel que déposé par la trésorière et directrice du Service des finances de la Ville de Brownsburg-Chatham pour la somme totale de 37 135 599 \$ répartie annuellement comme suit :

Pour l'année 2025 : 17 094 005 \$
Pour l'année 2026 : 10 087 494 \$
Pour l'année 2027 : 9 954 100 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

6.

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT
SUR LE BUDGET 2025 ET LE PROGRAMME TRIENNAL
DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027**

De 19 h 12 à 19 h 15 : Des citoyens posent des questions sur le budget 2025 et le programme triennal des dépenses en immobilisations 2025-2026-2027 et les membres du conseil et de l'administration y répondent.

7.

24-12-396

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 19 h 15 il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE la présente séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

Kévin Maurice
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service
juridique

Je, Kévin Maurice, maire de la Ville de Brownsburg-Chatham, atteste, conformément aux articles 53 et 333 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Kévin Maurice, maire